

**Zeitschrift:** Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger  
**Herausgeber:** Organisation des Suisses de l'étranger  
**Band:** 44 (2017)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Courrier des lecteurs

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.10.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## La fin du conflit jurassien. Moutier change de camp



C'est une leçon que la Suisse donne à l'Europe et au monde en matière de démocratie - en ces temps difficiles où de nombreuses valeurs sont remises en question.

JEAN AMHERD, FRANCE

Bien sûr, le conflit jurassien ne date pas d'hier. Mais lorsque l'on regarde vers l'Espagne, on se réjouit d'avoir avec la Confédération suisse un exemple concluant de société où la démocratie fonctionne.

GÉRARD BOILLET, FRANCE

## Sion 2026. Des Jeux olympiques moins grandioses

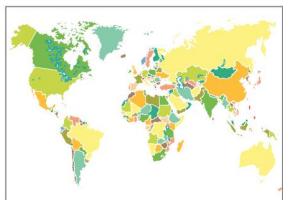
J'entends les mots, mais je n'y crois pas. Les grandes manifestations sportives sont de nos jours malheureusement de plus en plus commerciales, comme en attestent les derniers événements d'envergure internationale. Je souhaite cependant plein succès aux auteurs de l'initiative.

ERNST RÜTIMANN, THAÏLANDE

L'engagement de Hans Stöckli est remarquable. Mais je ne crois plus à un «oui» du peuple en faveur des Jeux olympiques – sauf peut-être en Valais. Ce type de manifestation semble désormais appartenir au passé où tout devait être toujours «plus grand, plus beau, plus cher», une logique qui ne fonctionne plus aujourd'hui, ne serait-ce qu'en raison de la menace terroriste et des coûts énormes qui en découlent en termes de sécurité. Qui plus est, avec le réchauffement climatique, les Jeux olympiques d'hiver apparaissent sous un nouveau jour.

HELEN MEIER, EXPATRIÉE

## Après les élections. Le nouveau Conseil des Suisses de l'étranger



Je ne me sens pas représentée par le Conseil des Suisses de l'étranger. Je ne suis pas membre d'une association suisse et j'ai donc été exclue de l'élection. Les Suisses sont toujours très fiers de leur système démocratique; c'est

pourtant ici tout l'inverse de la démocratie. Comment se peut-il que je sois obligée d'être membre d'une association quand le Conseil des Suisses de l'étranger prétend représenter tous les Suisses et Suissesses de l'étranger? Je suis d'avis que tous les citoyens suisses inscrits devraient avoir le droit d'élire leurs représentants au Conseil des Suisses de l'étranger.

KAY KUNZ, EXPATRIÉE

Pourquoi n'avons-nous pas été pris en considération sur notre île? Est-il bien normal d'être informés sur les élections une fois seulement que les résultats ont été communiqués?

BERNHARD MASTEL, MAURICE

Dans la dernière édition de la «Revue Suisse», il est écrit: «De janvier à août, les Suissesses et les Suisses du monde entier étaient invités à élire leurs 140 représentants au Conseil des Suisses de l'étranger». Une fois encore, je fais partie des nombreux Suisses et Suissesses de l'étranger qui n'ont pas reçu cette invitation et qui n'ont donc pas participé à l'élection. Malgré les nombreuses déclarations réitérées, il semblerait que le suffrage universel soit toujours un «suffrage censitaire», où seuls les membres enregistrés auprès de certaines associations suisses seraient habilités à voter. J'affirme donc à nouveau que je ne considère pas le Conseil des Suisses de l'étranger comme une représentation et encore moins comme une voix légitime de la «Cinquième Suisse», mais comme un simple organe d'association.

ARTHUR MEYER, AUTRICHE

J'ai 75 ans et je m'occupe d'un foyer de 20 enfants au Népal. Je suis connu des services de l'ambassade suisse mais je n'ai jamais entendu parler de cette élection. Je constate par ailleurs que l'Inde et le Népal ne sont pas représentés sur la carte.

HANS KELLER, NÉPAL

J'entends parler de cette élection pour la première fois. Je vis en Indonésie et j'apprends que nous n'avons ici aucun représentant au Conseil des Suisses de l'étranger. Pourquoi?

MANFRED RICHRATH, INDONÉSIE

Je peux comprendre le mécontentement de nombreux Suisses et Suissesses de l'étranger. L'Organisation des Suisses de l'étranger et le Conseil œuvrent pour la tenue d'élections démocratiques. Mais le vote électronique doit pour cela être en vigueur dans tous les cantons. Ce n'est qu'à cette condition que tous les Suisses et Suissesses de l'étranger pourront directement élire leurs délégués. Sans le vote électronique, il est quasi impossible d'organiser une élection directe: Qui organise et conduit les élections? Qui paye l'envoi des documents de vote? Voilà quelques-unes des questions qui se posent. Le nombre de délégués par pays est par ailleurs calculé en fonction du nombre de Suisses et Suissesses de l'étranger enregistrés, et un chiffre minimum de 1500 est requis. L'Allemagne et la France ont ainsi le plus grand nombre de délégués alors que des pays comme la Turquie ou la Bolivie n'en ont qu'un seul.

STEFANIA ZANIER,

DÉLÉGUÉE DU CONSEIL DES SUISSES DE L'ÉTRANGER POUR L'ESPAGNE